

Arrêté du 30 JUIN 2011

**modifiant l'arrêté du 18 septembre 2008 portant nomination du président et des membres des commissions techniques spécialisées des instruments de mesure**

Le ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie,

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure et notamment son article 48 ;

Vu le décret n° 2009-623 du 6 juin 2009 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi ;

Vu l'arrêté du 8 mars 2002 modifié relatif aux commissions techniques spécialisées des instruments de mesure ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2008 portant nomination du président et des membres aux commissions techniques spécialisées des instruments de mesure ;

**Arrête :**

**article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres de la commission technique spécialisée « mesurage des masses » pour la durée restant à courir du mandat de leur prédécesseur :

Au titre de représentants des fabricants, réparateurs ou installateurs d'instruments de mesure :

M. Garnier (*Lionel*), Comité français des industriels du pesage (COFIP), en remplacement de M. Evesque (*Georges*) ;

M. Zaghouane (*Miloud*), société Mettler-Toledo SAS, en remplacement de M. Leroux (*Alain*).

Au titre de représentant des organismes chargés du contrôle des instruments de mesure et des laboratoires d'essais :

M. Palisse (*Jean-Paul*), Comité français des industriels du pesage (COFIP), en remplacement de M. Wolff (*Henri*).

**article 2**

Sont nommés membres de la commission technique spécialisée « mesurage des fluides » pour la durée restant à courir du mandat de leur prédécesseur :

Au titre de représentant des consommateurs ou des utilisateurs d'instruments de mesure :

M. Pouts (*Christophe*), Union française des industries pétrolières (UFIP), en remplacement de M. Gantois (*Olivier*).

Au titre de représentant du Comité français d'accréditation (COFRAC) :

M. Verdier (*Antoine*), en remplacement de M. Lehot (*Yvan*).

### article 3

Sont nommés membres de la commission technique spécialisée « transports, environnement » pour la durée restant à courir du mandat de leur prédécesseur :

Au titre de représentant des fabricants, réparateurs ou installateurs d'instruments de mesure :

M. Baldacci (*Jean-Paul*), société Morpho, en remplacement de M. Baldacci (*Jean-Paul*).

Au titre de représentant du Comité français d'accréditation (COFRAC) :

M. Laborde (*Sébastien*), en remplacement de M. Lehot (*Yvan*).

### article 4

Est nommé membre de la commission technique spécialisée « mesurages divers » pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur :

Au titre de représentant du Comité français d'accréditation (COFRAC) :

M. Verdier (*Antoine*), en remplacement de M. Lehot (*Yvan*).

### article 5

Est nommé président des quatre commissions techniques spécialisées des instruments de mesure pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur :

M. Magana (*Jean-François*), ingénieur général des mines, en remplacement de M. Leteurtois (*Jean-Pierre*).

### article 6

Le directeur général de la compétitivité, de l'industrie et des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'Etat.

Fait le 30 JUIN 2011

Pour le ministre et par délégation,  
Le délégué interministériel aux normes



Jean-Marc LE PARCO